

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Champagne en Valromey se sont réunis à la mairie de Champagne en Valromey, après convocation légale du 3 avril 2018, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, maire.

Présents : Mesdames Evelyne SERPOL, Laurence ROUX, Marcelle GAILLARD Messieurs Claude JUILLET, Philippe GONDARD, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Jean MOCHON, Mathias RICHARD, Christian ROUSSEL, Jacques TARDY.

Excusée : Madame Eveline BONDET qui donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARVET

Absente : Madame Bernadette ELGER

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GONDARD

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET GENERAL – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique CHARVET, délibérant sur le Compte administratif de l'année 2017 dressé par Monsieur Claude JUILLET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel se résume comme indiqué dans les Annexes 1, 2 et 3 ci-après (résultat du budget général, résultat du budget du service eau et assainissement, résultat du budget lotissement) ;

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans les annexes 1, 2 et 3.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017 – BUDGET GENERAL – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2017** (budget général, service Eau et Assainissement et Lotissement) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2017**,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017**,

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- ✓ Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice **2017** par le Receveur Municipal et certifiés par l'ordonnateur n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2018, sans augmentation par rapport à 2017 comme suit :

- ❖ Taxe d'habitation : 13.55 %
- ❖ Taxe sur le Foncier Bâti : 14.20 %
- ❖ Taxe sur le Foncier Non Bâti : 36.38 %

RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT –

Dépenses :	260 712.48 €
Recettes :	512 298.78 €
Résultat de l'exercice 2017	251 586.30 €
Résultat de clôture 2016	51 285.36 €
Résultat de clôture 2017	302 871.66 € (affectation en recettes d'investissement au compte 001)
Crédits reportés en dépenses au 31/12/2017	59 000.00 €
Crédits reportés en recettes au 31/12/2017	0.00 €
Solde des crédits à reporter :	- 59 000.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CALCUL DE L'EXCEDENT DE CLOTURE

Dépenses	1 120 207.94 €
Recettes	1 248 239.86 €
Résultat de l'exercice 2017	128 031.92 €
Résultat de clôture 2016	131 506.84 €
Résultat de clôture 2017	259 538.76 € (compte 002 en recettes de fonctionnement)

BUDGET PRIMITIF 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	842 542.00 €
Recettes	1 018 773.00 €
Excédent	176 231.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 395 372.00 €
Recettes	1 395 372.00 €

Proposition de la commission des affaires comptables et financières :

Section de fonctionnement

- Affectation de **3 231.00 €** au compte 022 - Dépenses imprévues de fonctionnement
- Affectation de **5 000.00 €** au compte 615231 – Entretien de terrains
- Affectation de **20 000.00 €** au compte 615221 – Entretien de bâtiments publics
- Affectation de **20 000.00 €** au compte 615228 – Entretien de bâtiments autres
- Affectation de **10 00.00 €** au compte 615231 – Entretien de voirie
- Affectation de **10 00.00 €** au compte 615231 – Entretien de réseaux
- Affectation de **8 000.00 €** au compte 6611 – Intérêts d'emprunts
- Affectation de **100 00.00 €** au compte 021 en recettes d'investissement

Section d'investissement

- Réalisation d'un prêt de 500 000.00 € pour financer une partie des travaux de revitalisation du centre du village.
- Apport d'une somme de 200 000.00 euros du budget du lotissement provenant du solde d'exécution de l'investissement 2017 d'un montant total de 221 859.14 €

LOTISSEMENT COMMUNAL LE BOSSIN

Aucune dépense, ni recette sur l'exercice 2017.

Il reste le lot n°02 de 1 099 m²

Budget 2018

Prélèvement d'une somme de 200 000.00 € sur le solde d'exécution de l'investissement qui sera reversée au budget général.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – CALCUL DU RESULTAT DE CLOTURE

Dépenses :	76 964.35 €
Recettes :	58 551.39 €
Résultat de l'exercice 2017	- 18 412.96 €
Résultat de clôture 2016	8 974.78 €
Résultat de clôture 2017	- 9 438.18 € (report au compte 001 – dépenses d'investissement)
Crédits reportés en dépenses	0.00 €
Crédits reportés en recettes	80 000.00 €
Solde des restes à réaliser :	80 0000.00 €
Besoin de financement :	0.00 €

SECTION D'EXPLOITATION – CALCUL DU RESULTAT DE CLOTURE

Dépenses	47 160.62 €
Recettes	59 523.78 €
Résultat de l'exercice 2017	12 363.16 €
Résultat de clôture 2016	47 503.72 €
Résultat de clôture 2017	59 866.88 € (report au compte 002 recettes d'exploitation)

BUDGET PRIMITIF 2018

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	48 945.00 €
Recettes	115 887.00 €
Excédent constaté	66 942.00 €

Répartition de cet excédent :

- Affectation de 10 000.00 € au compte 61521 – Entretien et réparations de bâtiments publics
- Affectation de 42 000.00 € au compte 61523 – Entretien et réparations de réseaux
- Affectation de 14 942 au comptes 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	140 858.00 €
Recettes	257 445.00 €
Excédent constaté	116 587.00 €

Répartition de cet excédent :

- Affectation de 30 000.00 € au compte 203 – Frais d'études
- Affectation de 25 000.00 € au compte 211 – Acquisition de terrains
- Affectation de 61 587.00 € au compte 2315 – Immobilisations en cours

SIGNATURE D'UNE CONVENTION URBANISME AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY-SUD

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 26 juin 2017 décidant de demander l'adhésion de la commune de Champagne-en-Valromey au Service Urbanisme de la Communauté de Communes Bugéy Sud au 1^{er} juillet 2017 et donne lecture de la convention de fonctionnement adressée par la CCBS.

Coût des frais d'intégration : 1 845.00 euros

Part fixe : 2 394.00 euros

Coût d'un acte d'urbanisme : 114.00 €

Au vu des frais engendrés, le conseil s'interroge quant à la mise en place d'une taxe d'aménagement sur la commune.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPTION DOMANIALE POUR LE CAMPING MUNICIPAL

Le maire rappelle au conseil municipal la convention d'occupation du domaine public signée le 1^{er} juin 2017 pour la mise à disposition du terrain de camping municipal à Monsieur Michel MOUGNARD, domicilié 16, rue des Fabriques – 38500 VOIRON pour une durée de un an à compter du 1^{er} juin 2017 et propose de signer une nouvelle convention à compter du 1^{er} juin 2018 avec Monsieur Michel MOUGNARD.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la convention à intervenir.

REMBOURSEMENT AUX COMMUNES DES CHARGES SCOLAIRES 2016.2017 PAR LE SIVOM-du-VALROMEY

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que l'ex communauté de communes du Valromey était compétente dans le domaine de l'immobilier scolaire depuis le 1^{er} janvier 2005, et dans celui de l'immobilier des cantines scolaires depuis le 1^{er} janvier 2007. À ce titre, elle prenait en charge, soit directement, soit en remboursant les communes, l'ensemble des dépenses de fonctionnement des locaux telles que chauffage, eau, électricité, nettoyage, produits d'entretien, fournitures de petits équipements, contrats de maintenance, assurances... Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SIVOM du Valromey a repris cette compétence.

En application de l'article L.212-8 du Code de l'Éducation Nationale, les dépenses de fonctionnement scolaire font l'objet d'un partage entre la commune de résidence et la commune d'accueil, le territoire de l'ensemble des communes du SIVOM du Valromey étant assimilé au territoire de la commune d'accueil.

Pour l'année scolaire 2016/2017, la répartition intercommunale des charges scolaires sera calculée de la manière suivante :

	ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017
Charges à répartir	108 379,24 €
Nombre d'élèves / 10 mois	2 969
Coût d'un élève par mois	36,50362 €

Le remboursement du forfait scolaire sera demandé aux communes extérieures au territoire du SIVOM du Valromey.

Par ailleurs, il précise que les sommes mentionnées ci-dessous seront remboursées aux communes ayant une école :

	ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017						
	CHARGES SCOLAIRES			CHARGES DE CANTINE			TOTAL GENERAL
	Fonctionnement	Personnel	TOTAL	Fonctionnement	Personnel	TOTAL	
Brénaz	1 802,89 €	2 710,03 €	4 512,92 €				4 512,92 €
Champagne		39 776,35 €	39 776,35 €		2 113,74 €	2 113,74 €	41 890,09 €
Haut Valromey	11 732,42 €	7 720,33 €	19 452,75 €		1 982,03 €	1 982,03 €	21 434,78 €
Talissieu	5 364,76 €	982,63 €	6 347,39 €				6 347,39 €
Virieu-le-Petit	4 427,05 €	1 764,28 €	6 191,63 €	1 036,13 €	1 827,55 €	2 863,68 €	9 055,31 €
	23 327,12 €	52 953,92 €	76 281,04 €	1 036,13 €	5 923,32 €	6 959,45 €	83 240,49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- ⇒ **Approuve** les calculs de répartition intercommunale des charges scolaires tels que exposés ci-avant ;
- ⇒ **Accepte** le remboursement de 41 890.09 euros pour la commune de Champagne-en-Valromey,
- ⇒ **Prend acte** qu'un remboursement des frais scolaires sera demandé aux communes extérieures d'Artemare et Cuzieu,

APPROBATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Le maire donne lecture du projet de règlement du cimetière qui s'applique aux trois cimetières communaux à savoir : Champagne-en-Valromey - Passin et Lalignod et qui définit l'ensemble des règles qui permettent une utilisation paisible des lieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement municipal des cimetières.

BATIMENT COMMUNAL RUE DU BOULE (EX-TRESORERIE)

Le maire expose au conseil municipal qu'un projet de micro-crèche privée est envisagé sur la commune de Champagne dans les anciens locaux de la trésorerie, rue du Boule.

Une estimation du bâtiment communal a été demandée à Maître Vanessa BEGUINOT, notaire à Hauteville-Lompnès.

Une estimation sera également sollicitée à l'Office Notarial d'Artemare.

AMORTISSEMENT D'UNE SUBVENTION : ALIMENTATION ELECTRIQUE D'UN ECRAN D'INFORMATIONS PLACE BRILLAT SAVARIN

Le Maire rappelle au conseil municipal que la réforme de la comptabilité publique M14 au 11 janvier 2006 oblige les collectivités locales à amortir les subventions d'équipement versées au compte 204.

Il précise que la commune de Champagne-en-Valromey a versé au syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain une subvention d'équipement, à savoir :

- Alimentation électrique d'un écran d'informations Place Brillat Savarin : 580.95 €

Il convient d'amortir cette subvention d'équipement tout en sachant que la durée d'amortissement ne peut excéder 15ans.

Le conseil décide d'amortir cette subvention sur une période de 1 an.

REPRISE DU SALON DE COIFFURE

Le maire informe le conseil qu'il a autorisé Mesdames Patricia et Marine JOAQUIM, salon – *TELLE M'HAIR, TELLE FILLE* - à reprendre le bail commercial d'une durée de neuf années consenti le 1^{er} août 2013 à Madame Annick FAVROT-MAES, salon SHAMP'ATTITUDE.

RECLAMATION

La Trésorerie de Belley, chargée du recouvrement des factures d'assainissement de la commune de Champagne a reçu la réclamation d'une administrée précédemment domiciliée sur la commune concernant des factures émises à son encontre en 2012 et 2013 d'un montant de 77.78 €, précisant n'avoir jamais reçu ces factures et sollicitant l'annulation de celles-ci.

Le conseil décide de demander au Syndicat des Eaux si des factures d'eau lui ont également été adressées et si elles ont été réglées.

CHANGEMENT D'UN BRULEUR

Un devis a été établi par l'ATELIER du CHAUFFAGE chargé de la maintenance de la chaudière sise à l'ex-trésorerie rue du Boule pour le remplacement du brûleur.

Coût HT : 1 892.25 €

Considérant la vétusté de la chaudière, le conseil décide de laisser cette réparation en attente.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le Département de l'Ain gère depuis 2005 le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et met ainsi en place au quotidien et au plus proche des populations défavorisées des actions de soutien et d'accompagnement dans le domaine du logement.

Une contribution volontaire de chaque commune peut être allouée moyennant une contribution de 0.30 euro par habitant.

Le maire informe le conseil municipal que, depuis le 1^{er} janvier 2018, cette contribution est prise en charge par la communauté de communes Bugey-Sud.

DEMANDE D'EMPLACEMENT POUR LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Un emplacement a été attribué le jeudi matin à Monsieur et Madame PEGOUD de Champdor pour la vente d'épicerie fine, vins et bières moyennant un droit de place de deux emplacements à savoir 4.60 €.

POSE D'UNE MAIN COURANTE AU STADE

Le marché a été attribué à la Société NERUAL de COSSE-le-VIVIEN (53) pour un coût HT de 14 448.00 €, la pose sera effectuée la 3^{ème} semaine de juillet.

La dépose de l'ancienne sera assurée par les employés municipaux.

AMENAGEMENT DES TRAVAUX DE SECURITE

Les relevés de plans topographiques ont été effectués par le cabinet GSM.

Une rencontre est prévue le 10 avril 2018 à 14h00 en mairie avec Monsieur Mathieu DUFOUR de l'Agence Routière Bugey-Sud.

GARDERIE PERISCOLAIRE

Lecture est donnée d'un courrier de parent d'élève sollicitant le maintien de l'ouverture de la garderie périscolaire le mercredi matin à la prochaine rentrée scolaire.

Le conseil réitère sa décision prise lors de sa séance du 29 janvier 2018, à savoir : fermeture de la garderie le mercredi matin à compter de la rentrée scolaire 2018.2019.

TRAVAUX A L'ECOLE MATERNELLE

Le SIVOM du VALROMEY a prévu des travaux de réhabilitation à l'école maternelle cet été et demande à la mairie de lui proposer un planning d'intervention en fonction des congés annuels des agents.

Le conseil suggère un démarrage des travaux à compter du 16 juillet, cette proposition sera communiquée en conseil syndical le 11 avril.

PISCINE – SAISON 2018

Madame Claire BILLOIS assurera pour la seconde année la surveillance des bassins ;

Madame Audrey DALIANS assurera pour la seconde année la régie des entrées.

DEMANDE DE STAGE

Une nouvelle demande de stage a été formulée par Monsieur Laurent DELBEKE au service technique.

Une date est à définir avec les employés communaux en fonction de leurs tâches saisonnières.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Afin de lancer une consultation auprès de différents cabinets d'urbanisme, une proposition de cahier des charges a été transmis par Madame Sandrine ANTUNES, chargée de mission au SCOT BAS-BUGEY.

Ce document sera étudié en réunion d'adjoints le lundi 16 avril et revu lors de la prochaine séance du conseil.

BULLETIN MUNICIPAL

Une première rencontre de la commission communication est prévue le mardi 24 avril à 16h00 en mairie.

DEPOT DE DECHETS A LILIGNOD

Des matériaux divers (gravats, déchets verts et autres) sont régulièrement entreposés sur un terrain communal à Lignod malgré un arrêté municipal interdisant les dépôts sauvages de déchets sur la commune. En cas d'infraction, les responsables d'un dépôt sauvage de déchets seront mis en demeure de procéder à son élimination dans un délai déterminé.

Le maire rappelle que les déchetteries de Culoz, Virieu-le-Grand et Belley sont à la disposition des administrés de la commune.

La séance est levée à 21h30.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 15 mai 2018 à 18h30